

AUTORISATION DE TRAVAUX DANGEREUX / PERMIS DE FEU



OBLIGATOIRE

AUTORISATION ÉCRITE OBLIGATOIRE AVANT TRAVAUX DANGEREUX DANS UN EMPLACEMENT PRÉSENTANT UN RISQUE D'ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE

RPC-SUP-038B

À délivrer par une personne habilitée par l'employeur maître des lieux, avant le début des travaux.

NUMÉRO AUTORISATION

DATE

VALABLE DE (HEURE)

VALABLE JUSQU'À (HEURE)

1. TRAVAIL ET INTERVENANTS

LIEU PRÉCIS / ÉQUIPEMENT / REPÈRE

ZONE À RISQUE D'ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE ET PLAN DE RÉFÉRENCE

ENTREPRISE INTERVENANTE

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

EXÉCUTANTS NOMMÉMENT AUTORISÉS

SURVEILLANT / VIGIE

DESCRIPTION EXACTE DES TRAVAUX, OUTILS, ÉNERGIE ET SÉQUENCE

2. DANGERS GÉNÉRÉS / INTERFÉRENCES

COCHER TOUT CE QUI S'APPLIQUE

- ☐ Flamme nue, soudage, brasage ou chauffage
- ☐ Meulage, découpe, perçage, choc ou outil pouvant produire étincelle / chaleur
- ☐ Ouverture, vidange, nettoyage ou démontage d'un équipement contenant des poussières
- ☐ Rupture d'une liaison équipotentielle, d'une terre, d'un évenement ou d'un découplage
- ☐ Matériel électrique ou non électrique introduit dans / près de la zone
- ☐ Interférence avec production, remplissage, transfert, gaz, ventilation ou autre entreprise

OBLIGATOIRE

AUTORISATION ÉCRITE OBLIGATOIRE AVANT TRAVAUX DANGEREUX DANS UN EMPLACEMENT PRÉSENTANT UN RISQUE D'ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE

RPC-SUP-038B

Une modification, interruption ou alarme suspend l'autorisation jusqu'à nouvelle validation.

3. CONDITIONS IMPÉRATIVES AVANT AUTORISATION

VÉRIFIÉES PAR LE MAÎTRE DES LIEUX ET L'INTERVENANT

- ☐ Travail déplacé hors zone ou méthode sans point chaud recherchés en priorité
- ☐ Production, remplissage et transfert arrêtés ; énergies consignées et identifiées
- ☐ Équipement vidé / nettoyé / isolé ; poussières déposées aspirées sans remise en suspension
- ☐ Atmosphère contrôlée selon le document relatif à la protection contre les explosions ; appareil, lieu, heure, valeur et seuil tracés ci-dessous
- ☐ Sources d'inflammation voisines supprimées ; outils et éclairage compatibles avec la zone
- ☐ Protection des ouvertures / locaux adjacents ; extincteurs adaptés et accès dégagé
- ☐ Ventilation, alarme, évacuation, communication et conduite en cas d'écart vérifiées
- ☐ Plan de prévention / coordination et instructions écrites joints lorsqu'ils s'appliquent

4. CONTRÔLES D'ATMOSPHÈRE / POUSSIÈRES

Heure	Lieu / point	Mesure / appareil	Valeur + unité	Seuil du document relatif à la protection contre les explosions	Décision / visa

5. MESURES PARTICULIÈRES IMPOSÉES

CONSIGNATION / ISOLEMENT / PURGE / NETTOYAGE

OUTILS, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE, VENTILATION, EXTINCTION, VIGIE ET SURVEILLANCE APRÈS TRAVAUX

OBLIGATOIRE

AUTORISATION ÉCRITE OBLIGATOIRE AVANT TRAVAUX DANGEREUX DANS UN EMPLACEMENT PRÉSENTANT UN RISQUE D'ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE

RPC-SUP-038B

Aucun travail ne commence avant les trois visas ci-dessous.

CONDITIONS D'ARRÊT IMMÉDIAT ET MOYENS D'ALERTE

6. AUTORISATION AVANT COMMENCEMENT

PERSONNE HABILITÉE - MAÎTRE DES LIEUX

Nom / qualité :

Date / heure :

Signature :

RESPONSABLE ENTREPRISE INTERVENANTE

Nom / qualité :

Date / heure :

Signature :

EXÉCUTANT / CHEF D'ÉQUIPE

Nom / qualité :

Date / heure :

Signature :

7. INTERRUPTIONS / PROLONGATIONS / REVALIDATIONS

Arrêt / reprise	Motif / changement	Contrôles refaits	Nouvelle fin de validité	Visas maître des lieux + intervenant

8. FIN, SURVEILLANCE ET REMISE EN SERVICE

TRAVAUX TERMINÉS LE / À

SURVEILLANCE MAINTENUE JUSQU'AU / À

CONTRÔLE DE CLÔTURE

- ☐ Zone inspectée : absence de point chaud, braise, fuite, amas ou outil oublié
- ☐ Protections, capots, terres, évents, découplages et détections remis en configuration sûre
- ☐ Consignations levées uniquement par les personnes autorisées ; remise en service validée

CLÔTURE MAÎTRE DES LIEUX

Nom / qualité :

Date / heure :

Signature :

CLÔTURE INTERVENANT

Nom / qualité :

Date / heure :

Signature :